



Référendum 2020 : de la consultation démocratique dans la cité à l'expression citoyenne dans la classe

MOT D'ACCUEIL

Déroulé de la formation

- ✓ Luc Steinmetz : présentation du cadre historique et réglementaire du référendum
- ✓ Mesdames et messieurs les membres du comité des Sages
- ✓ Mise en œuvre pédagogique

LUC STEINMETZ

Présentation du cadre historique et réglementaire
du référendum

Les consultations d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie 2018 - 2020 - 2022 ?

Un apport historique
Les bases juridiques

UNC Amphi 400

Mercredi 5 août 2020

Un apport historique

De la colonisation

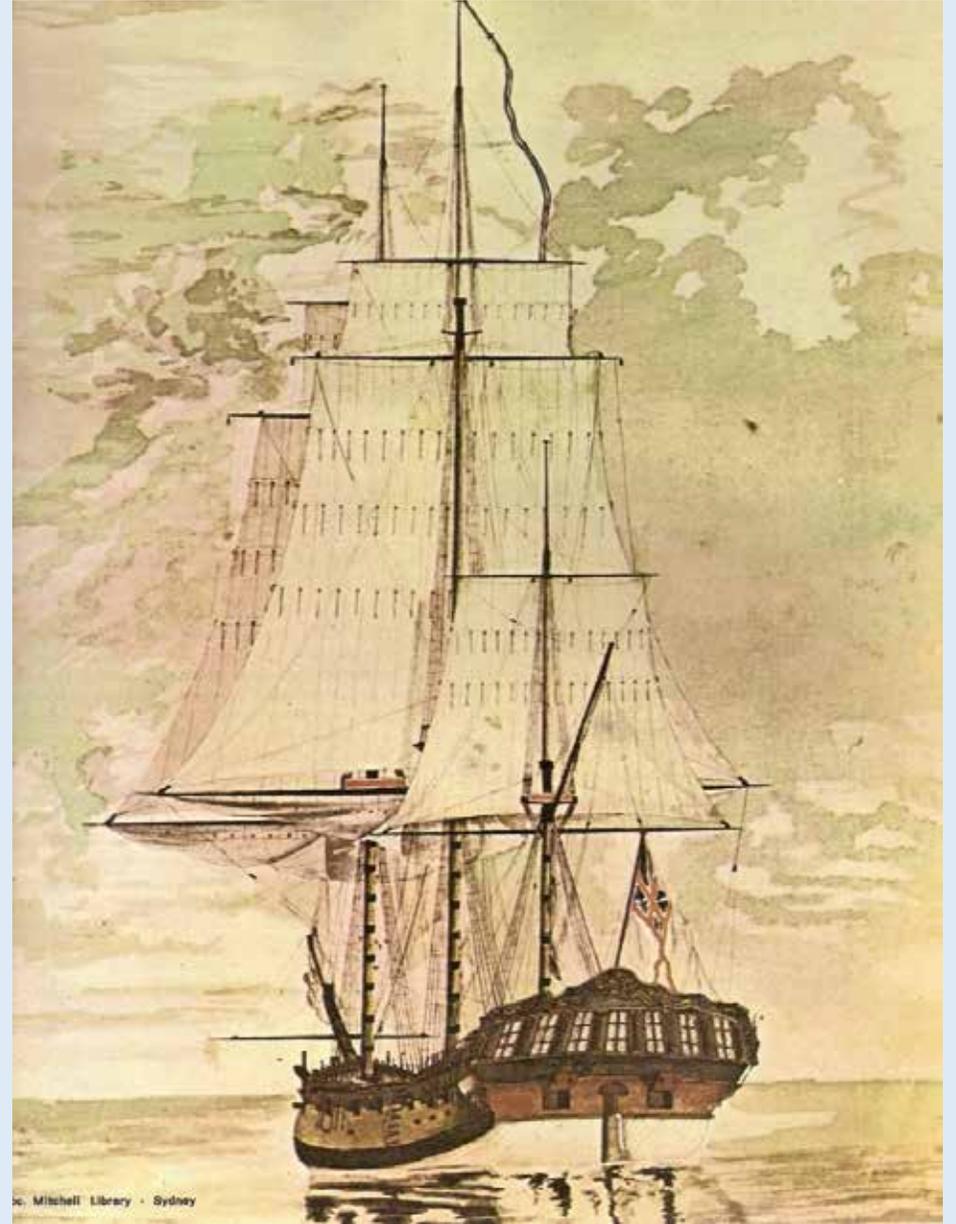
à

L'autodétermination

James Cook le découvreur



LE CAPITAINE COOK.



© Mitchell Library - Sydney

Les premiers contacts entre Kanak et Européens

- 1774 → Les explorateurs: Cook, La Pérouse, d'Entrecasteaux etc.
- 1820 → Les baleiniers
- 1840 → Les santaliers
- 1841 / 1843 → Les missionnaires

Amiral Auguste Febvrier Despointes



Le temps d'avant

- Lorsque la France prend possession de la Grande Terre, que James Cook avait dénommée «Nouvelle-Calédonie », le 24 septembre 1853 ... ce territoire n'était pas vide.
- La Grande Terre et les îles étaient habitées par des hommes et des femmes qui ont été dénommés kanak. Ils avaient développé une civilisation propre, avec ses traditions, ses langues, la coutume qui organisait le champ social et politique. Leur culture et leur imaginaire s'exprimaient dans diverses formes de création.

Croyances et « religion » du monde kanak traditionnel

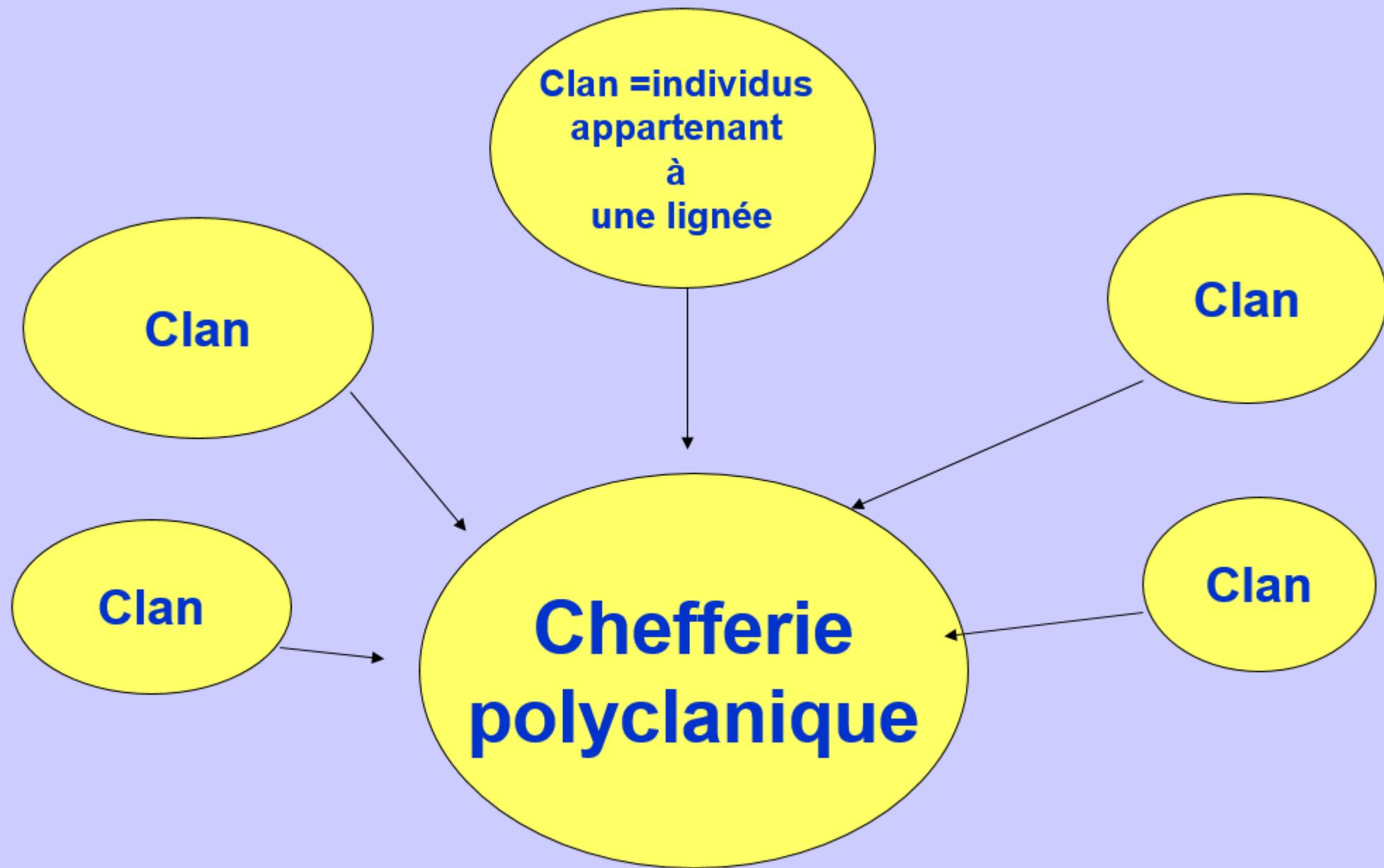
« Culte des ancêtres »

Représentation totémique

Pratiques magiques

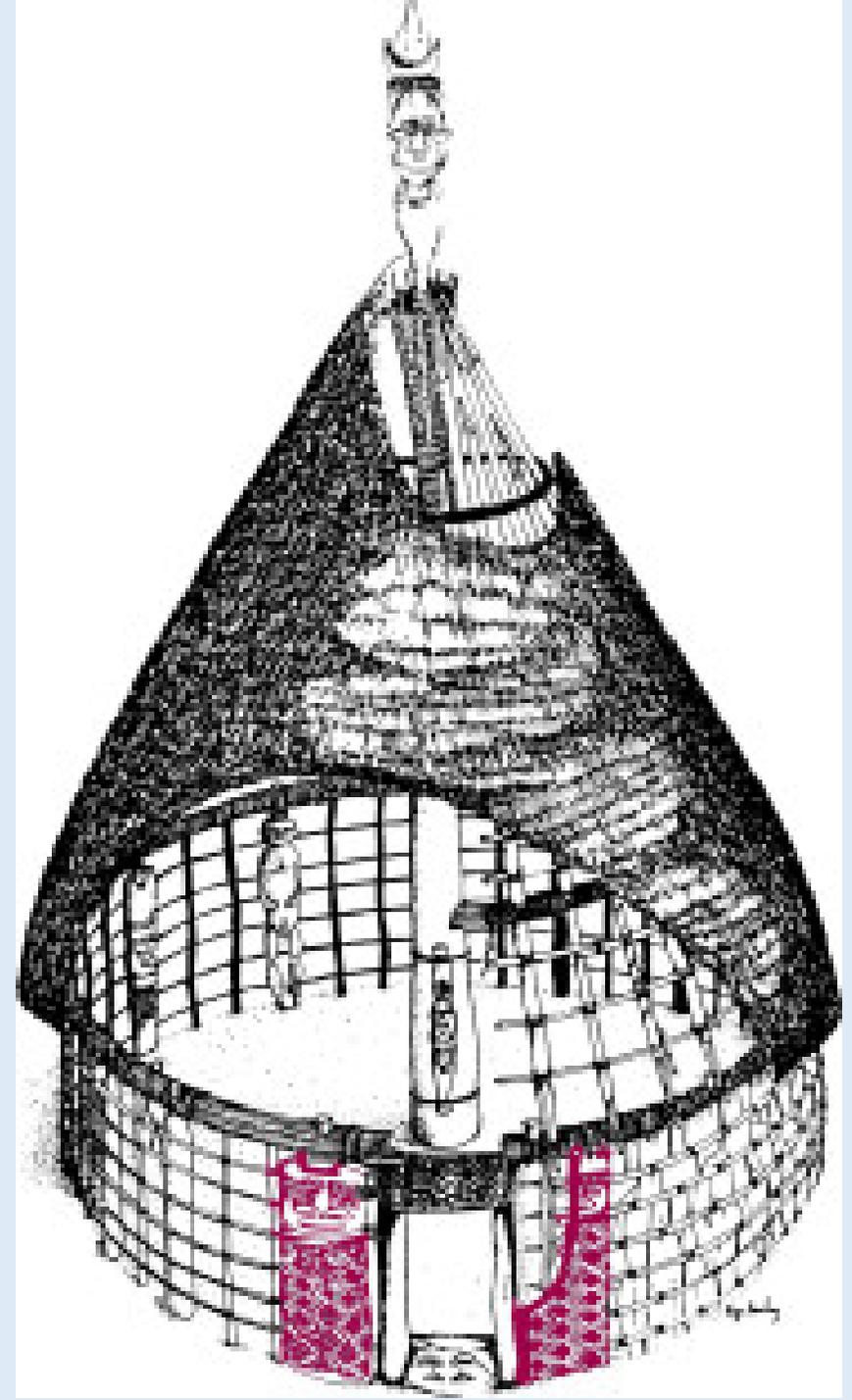
Lien sacré à la terre

« La terre est le sang des morts »



LA GRANDE CASE

Symbole
de l'organisation
politique et sociale
kanak traditionnelle



Le temps de la colonie 1853-1946

La Nouvelle-Calédonie
Colonie française

Une double colonisation

« Colonie de peuplement »

1. Colonisation pénale

- Transportés
- Relégués
- Déportés

2. Colonisation libre

- Agriculteurs
- Commerçants
- Administrative

Les institutions de la colonie

Statut	Représentant de l'État dans la colonie	Exécutif de la colonie	Assemblée délibérante de la colonie	Décentralisation locale
<p>Colonie dotée de l'autonomie fiscale</p>	<p>GOUVERNEUR (nommé par Paris)</p> <p>prend des arrêtés gubernatoriaux</p> <p>Il est en charge de la défense, de l'ordre public. Il exécute les décisions de l'État. Il est le chef de l'administration coloniale Il prépare et exécute les délibérations du Conseil général. Il est assisté par un Conseil privé consultatif.</p>		<p>CONSEIL GÉNÉRAL (élu pour 6 ans) composé de 19, puis 10 et enfin 15 membres.</p> <p>Vote des délibérations dans les domaines de sa compétence (dont budget et impôts). Peut être dissous.</p>	<p>Une COMMUNE (Nouméa)</p> <p>10 COMMISSIONS MUNICIPALES (centres de la Grande-Terre)</p>
			<p style="text-align: center;">↑ ↑ ↑ ↑</p> <p>SUFFRAGE UNIVERSEL MASCULIN mais réduit aux seuls « nationaux et citoyens français » En sont exclus : les Indigènes, les « engagés »</p>	

Le régime de l'indigénat

1. *Volet administratif*: création des tribus
2. *Volet punitif*: infractions spécifiques aux indigènes
 - Désobéir aux ordres;
 - Circuler nus sur les routes;
 - Pratiquer la sorcellerie;
 - Quitter sa tribu sans autorisation;
 - Refus de payer la capitation;
 - Refus d'accomplir les prestations.

Le régime des terres indigènes

La colonisation empiète sur les terres indigènes

- 1867 ► définition des tribus à base territoriale
- 1868 ► Création des réserves: incessibles, incommutables, inaliénables, insaisissables
- 1897 ► Le cantonnement. Expropriations indemnisées mais regroupements et déplacements de populations

Les révoltes kanak

De 1878
Chef Ataï



De 1917
Chef Noël Pwatiba



Comment l'Accord de Nouméa juge la période coloniale

Son préambule reconnaît
« *les ombres de la période
coloniale, même si elle ne fut
pas dépourvue de lumière* »

L'apport de la colonisation (préambule ADN)

- « Des hommes et des femmes sont venus en grand nombre, aux XIX^e et XX^e siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par leur foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions...
- ... Ces nouvelles populations sur le territoire calédonien ont participé, dans des conditions souvent difficiles, en apportant des connaissances scientifiques et techniques, à la mise en valeur minière ou agricole et, avec l'aide de l'État, à l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie. Leur détermination et leur inventivité ont permis une mise en valeur et jeté les bases du développement. »

1946 La fin de la colonie

- La Nouvelle-Calédonie n'est plus une colonie
- Elle devient un TOM (Territoire d'Outre-mer)
- La fin du régime de l'indigénat
- Les Kanak deviennent citoyens français à part entière (mais statut civil particulier)

La fin de la « démocratie coloniale »

L'évolution du corps électoral

- Janvier 1945 ► électeurs inscrits → 4056
- Octobre 1945 ► électeurs inscrits → 9198
 - dont → femmes 3998
 - « Indigènes » 1144
- Septembre 1958 ► électeurs inscrits → 35163

Le double choix de 1958

La « première autodétermination »

1. Référendum du 28 septembre 1958

Inscrits: 35163

Votants: 27028

Participation: 76,86 %

Suffrages exprimés: 26585

Oui: 26085 (98,11 %)

Non: 500

2. Vote de l'Assemblée territoriale du 17 décembre

Maintien du statut de TOM

Le tournant de la décennie 1970

- La fin de la domination de l'UC
- La naissance de la revendication indépendantiste
- Mélanésie 2000: Jean-Marie Tjibaou
- La naissance du RPCR: J. Lafleur et du FI/ J-M Tjibaou
- Le clivage Indépendantistes / Non-indépendantistes

MÉLANÉSIA 2000

Symbole de la
renaissance
culturelle
et
identitaire kanak



La terre est faite du sang des morts, et nous voulons cette terre parce que nous devons pouvoir nous retrouver face à face avec nos morts, qui constituent, avec le lien qui nous lie à la terre qu'ils composent, le soubassement de notre société et notre tradition essentielle.

Vers les « Événements »

- L'élection de François Mitterrand
- La rencontre de Nainville-les-Roches
(et ses ambiguïtés)
- Le statut Lemoine + référendum
d'autodétermination

« Les élections de la violence »

18 novembre 1984



Statut Pisani 1985

- Régionalisation: naissance du **Congrès du Territoire**
- Préparation de l'indépendance-association
- Programmation d'un référendum d'autodétermination

Statut Pons et Référendum d'autodétermination du 13 septembre 1987

Inscrits : 85 022

Votants : 50 250 (59,1 %)

Abstentions : 34 722 (40,9 %)

Suffrages exprimés : 49 453

Pour le maintien de la NC au sein de

la République : 48 611 (98,3 % des SE = 57,2% des Ins.)

Pour l'accession à l'indépendance : 842 (1,7 % des SE)

Le drame d'Ouvéa

Avril / mai 1988



Pourquoi les Accords de Matignon ?

26 juin 1988

La poignée de mains historique



Les Accords de Matignon

26 juin 1988

Provincialisation

Rééquilibrage

Exécutif de la NC confié

au Haut-commissaire

Référendum d'autodétermination

prévu en 1998

Résultat du référendum national du 6 novembre 1988 portant approbation des Accords de Matignon

• Résultats nationaux

(Métropole et Outre-Mer)

- Taux de participation : 36,89 %
 - Taux d'abstention : 63,11 %
- Oui : 9 896 498 (79,99 % des SE)
- Non : 2 474 548 (20,01 % des SE)

• Résultats en Nouvelle-Calédonie

- Taux de participation : 63,11 %
 - Taux d'abstention : 36,89 %
- Oui : 29 284 (57,04 % des SE)
- Non : 22 055 (42,96 % des SE)

Le temps de la
Collectivité « sui generis »
(1999 - ...)

Pourquoi
l'Accord de Nouméa ?
5 mai 1998

L' ACCORD DE NOUMÉA

- L'Accord de Nouméa est un accord de décolonisation dans le cadre d'une autodétermination
- La légitimité de toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie (mais corps électoral restreint)
- Affirmation d'un destin commun au travers d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie et de signes identitaires
- Les transferts progressifs de compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie
- Au terme de l'Accord de Nouméa, consultation des populations intéressées sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté



Trois Calédoniens sur quatre approuvent l'accord de Nouméa

- 71,85 % de «oui» pour 28,15% de «non»
- La participation au référendum est de 74,2 %

■ L'avant-projet de loi organique est présenté aujourd'hui au conseil des ministres

Le vote par province



ILES



Participation : **48,55 %**



NORD



Participation : **73,47 %**



SUD



Participation : **80,67 %**

Alors ! L'avenir ?
En s'autodéterminant
les Calédoniens choisissent leur destin



Un apport réglementaire

Les bases légales

de l'autodétermination

L'autodétermination s'applique à plusieurs situations

- La décolonisation
- Le maintien de l'indépendance d'État existant
- L'autonomie d'un territoire à l'intérieur d'un État
- L'affirmation et la reconnaissance d'une identité culturelle

Les fondements juridiques de l'autodétermination

- Les résolutions de l'Assemblée Générale de l'ONU
- Le droit français

L'autodétermination

Un droit proclamé au XX^e siècle

- L'autodétermination ou droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été proclamée pendant la Première Guerre mondiale et appliquée d'une manière inégale par la Société des Nations (SDN) au lendemain du conflit. Les peuples coloniaux en ont été exclus, l'article 22 du pacte de la SDN (28 juin 1919) ayant affirmé le principe d'une « mission sacrée de civilisation » par la colonisation.
- Le droit à l'autodétermination a été réaffirmé après la Deuxième Guerre mondiale en 1945 dans la Charte fondatrice de l'ONU et réintroduite par ses signataires dans les règles du droit international et de la diplomatie.

L'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie et le droit onusien

► Les résolutions de l'AG de l'ONU:

- La résolution 1514 (XV)
- La résolution 1541 (XV)
- La résolution 2625 (XXV)

► Le pacte sur les droits civils

La résolution 1514 du 14 décembre 1960

« *Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays
et peuples coloniaux* »

Elle affirme le droit à l'autodétermination

La résolution 1541 du 15 décembre 1960

Elle définit les trois modalités de décolonisation par l'exercice de l'autodétermination:

- ▶ L'accession à l'indépendance et la pleine souveraineté ;
- ▶ La libre association avec un État indépendant ;
- ▶ L'intégration à un État indépendant.

La résolution 2625 du 24 octobre 1970

Elle ajoute une quatrième modalité d'autodétermination aux trois précédentes:

- ▶ L'acquisition de tout autre statut politique librement décidé par le peuple.

Le Pacte sur les droits civils et politiques du 16 décembre 1966

Le droit à l'autodétermination a été aussi consacré par l'article 1^{er} du Pacte sur les droits civils et politiques qui énonce *que « tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel »*.

Un nouveau fondement et un autre sens à l'exercice du droit à l'autodétermination La Déclaration du 13 septembre 2007 sur les droits des peuples autochtones

Cette déclaration ne confond pas peuples colonisés et peuples autochtones.

Elle reconnaît l'autodétermination comme un acte qui ne doit pas mettre en cause l'intégrité territoriale d'un État souverain et qui doit s'exercer dans le respect de son unité politique.

Elle reconnaît que l'autodétermination interne d'un peuple autochtone comme le peuple kanak ne s'exerce pas forcément par son accession à la pleine souveraineté et à l'indépendance.

L'intervention de l'ONU dans le processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie

- La réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non-autonomes (12 décembre 1986)
- Le rôle du Comité des 24
- La résolution du 2 décembre 1987 qui dénonce le « statut colonial » de la Nouvelle-Calédonie et qui demande à la France de coopérer

L'autodétermination et le droit français

- Une pratique importante de la France
- Utilisée plus de 20 fois depuis 1789
- Et 12 fois sous la Ve République
(base articles 53, 11 de la Constitution)

L'article 53 alinéa 3 de la Constitution

- *« Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées »*
- Une double controverse sur:
 - La *« cession »* ou la *« sécession »*
 - *« Les populations intéressées »*

Un droit qui a été adapté à l'ère de la décolonisation

- Le recours à l'article 11 de la Constitution en plus de l'article 53
- La « doctrine Capitant » reprise par le Conseil constitutionnel a réglé la controverse cession-sécession
- Elle a aussi réglé la controverse sur les populations intéressées: le peuple français directement (référendum) ou indirectement (le parlement) donne son consentement (avant et après)
- La population intéressée: ce sont les habitants du territoire concerné par l'autodétermination

Ce droit français de l'autodétermination s'applique parfaitement à la situation de la Calédonie

Mais il a fallu régler la querelle interne à la NC sur la définition des « populations intéressées » admises à voter lors de la consultation d'autodétermination

- ▶ Les premières restrictions du suffrage
 - 1987 : 3 ans de présence
 - 1998: 10 ans de présence
- ▶ Consultations de sortie de l'Accord de Nouméa: la LESC figée à 1994
 - 2018: 24 ans de présence
 - 2020: 26 ans de présence
 - 2022: 28 ans de présence

Le processus d'autodétermination en cours

LA « SORTIE » DE

L'ACCORD DE NOUMÉA

Le temps des référendums

2018 – 2020 – 2022 ?

Le référendum du 4 novembre 2018

Préparation
et
résultats

La question qui a été posée

C'était à l'État de formuler cette question

Le comité des signataires de l'Accord de Nouméa réuni à Paris le 27 mars 2018 sous la présidence du Premier ministre s'est saisi de l'affaire.

Après de longues heures de discussions et faute de consensus, le Premier ministre a tranché par la formule de compromis suivante : « *Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?* »

Réponse avec un bulletin **OUI** ou un bulletin **NON**

La date du référendum

Par une délibération n° 309 en date du 19 mars 2018, le congrès de la NC a choisi

le dimanche 4 novembre 2018

comme date de la consultation des populations intéressées sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.

L'organisation de la consultation référendaire

Assurer la loyauté, la sincérité, la liberté et la sécurité du scrutin

- ▶ Vote par procuration encadré: limité(un mandant pour un mandataire), avec pièce justificative;
- ▶ Bureaux de vote décentralisés des 5 communes îliennes sur Nouméa;
- ▶ Présence de juges ou de leurs délégués dans les bureaux de vote (il y en a eu 235);
- ▶ CAS de révision de la LESC présidées par des juges;
- ▶ Présence d'observateurs de l'ONU dans les CAS et le jour du scrutin;
- ▶ Présence des forces de l'ordre.

Sondages pré-référendum

- ▶ **AVRIL 2018** - Résultat premières estimations Kantar/TNS: entre **66% et 73%** contre l'indépendance.
- ▶ **AVRIL 2018** - Autre sondage, I-Scope pour la chaîne télé Calédonia, le **Non** à l'Indépendance recueillerait entre **54,2% et 65,2%**, et le **Oui** à l'Indépendance, entre **17,9% et 27,2%**.
- ▶ **AOÛT 2018** – Deuxième estimation Kantar/TNS: **72 % de NON** à l'indépendance contre **28 % de OUI**
- ▶ **AOÛT 2018** – Deuxième sondage I-Scope pour Calédonia: **69% pour le NON** à l'indépendance contre **28 % pour le OUI**
- ▶ **SEPTEMBRE 2018** – Sondage Louis Harris Interactive pour France Télévision: **66% pour le NON** à l'indépendance contre **34% pour le OUI**

La stabilité du corps électoral ? (élections au Congrès)

Année	Non indépendantistes	Indépendantistes
1995	64,6 %	35,4 %
1999	59 %	41 %
2004	59,2 %	40,8 %
2009	58,8 %	41,2 %
2014	58 %	42 %

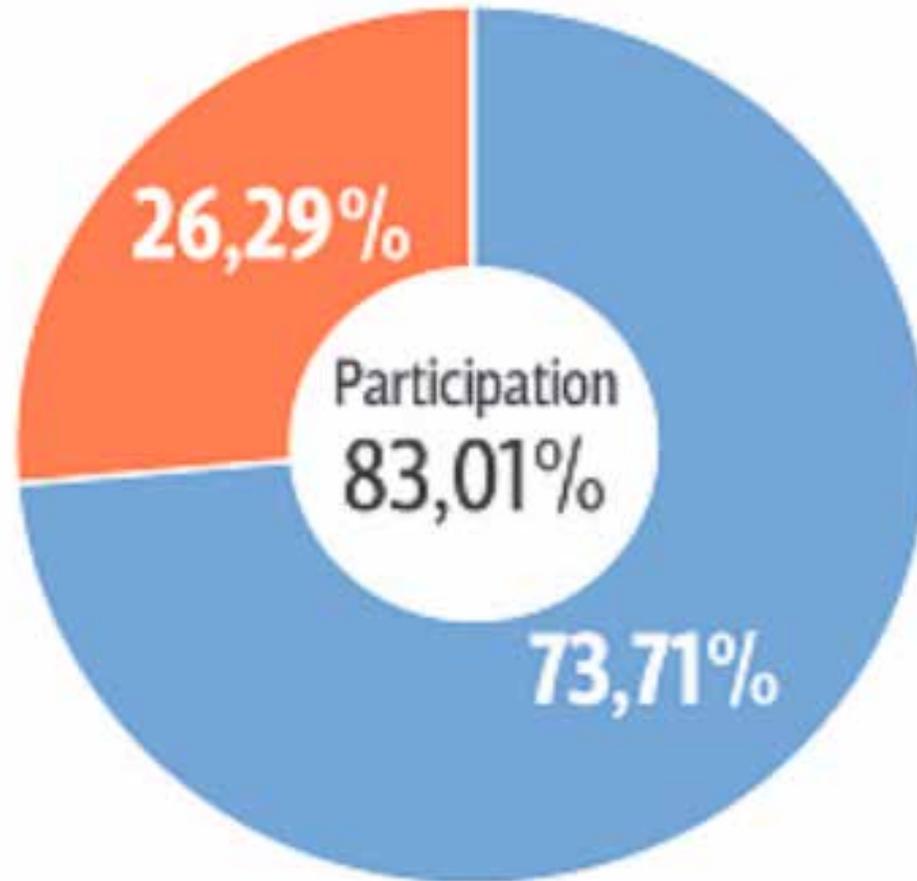
Résultats officiels définitifs

Résultats globaux Nouvelle-Calédonie

Inscrits	Votants	Participation	Suffrages exprimés	NON	OUI
174 165	141 099	81,01 %	138 933	78 734 56,67 %	60 199 43,33 %

Résultats Province Sud

Les résultats en province Sud



Nombre d'inscrits :
112 712

Nombre de votants :
93 559

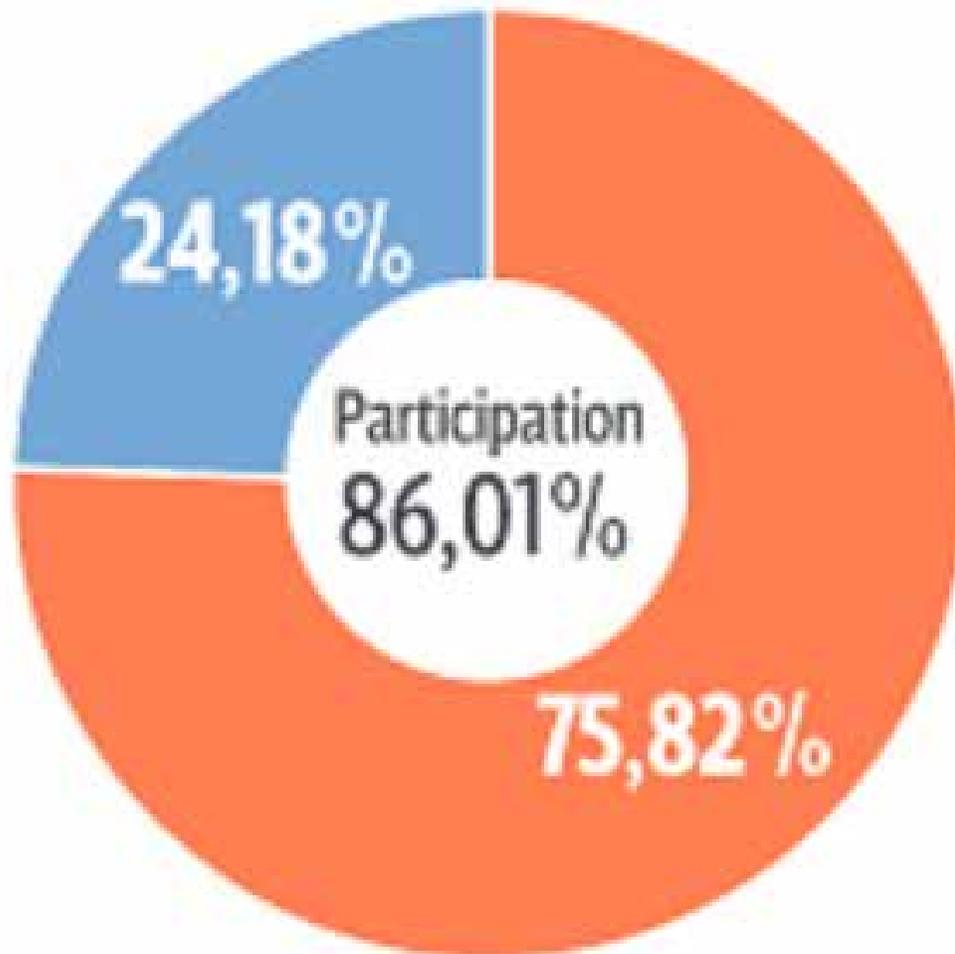
Nombre de suffrages
exprimés :
92 042

OUI : **24 195**

NON : **67 847**

Résultats Province Nord

Les résultats en province Nord



Nombre d'inscrits : 40 047

Nombre de votants : 34 445

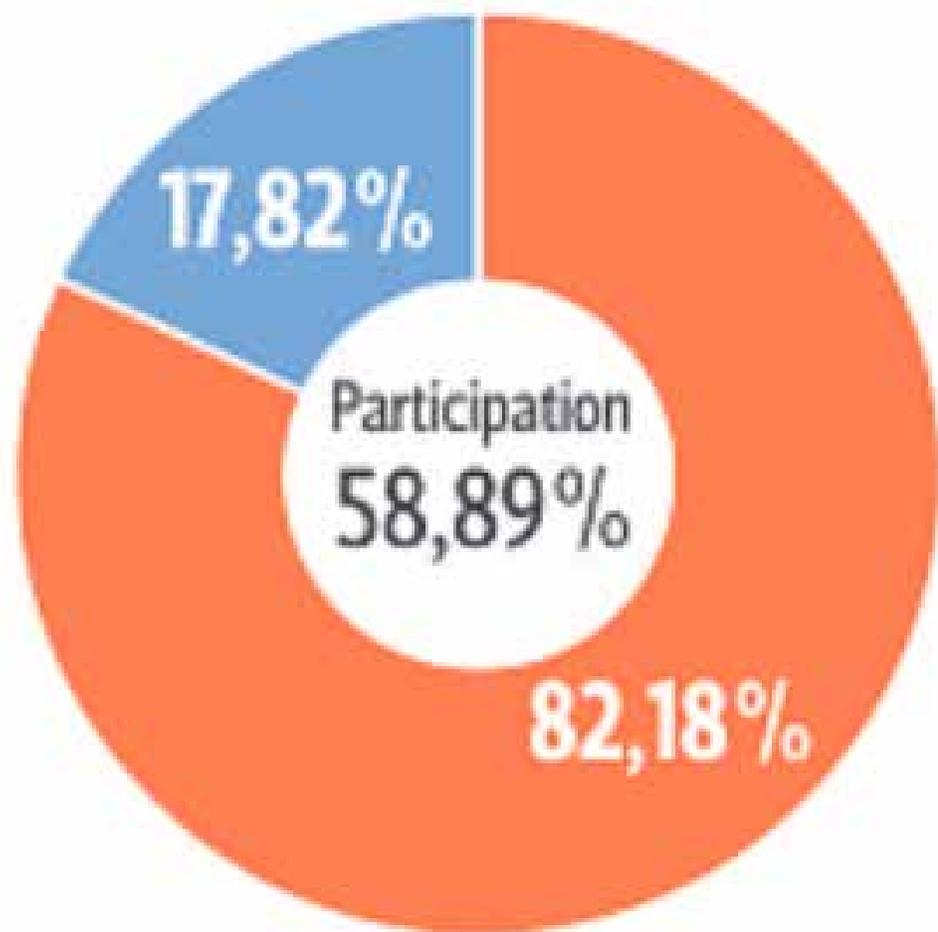
Nombre de suffrages exprimés : 33 956

OUI : **25 747**

NON : **8 209**

Résultats Province des Îles Loyauté

Les résultats en province des îles



Nombre d'inscrits : 22 236

Nombre de votants : 13 095

Nombre de suffrages exprimés : 12 936

OUI : **10 631**

NON : **2 305**

Le deuxième référendum se prépare

- Demandé par l'AEC et par le FLNKS (divergence sur date)
- Après le Comité des signataires du 10 octobre 2019:
6 septembre 2020 mais finalement **4 octobre 2020**
- Litige sur les conditions d'inscription d'office des natifs qui atteindront la majorité d'ici le 2^e référendum: discrimination selon les citoyens de statut coutumier ou de droit commun
- Reconduction des autres mesures d'organisation de la consultation référendaire.

Le référendum du 4 octobre 2020 Dernier ou deuxième ?

Ce que dit l'Accord de Nouméa
Ce qui pourrait se faire

*« Que l'avenir ne soit pas
ce qui va arriver, mais ce
que nous allons en faire »
(Henri Bergson)*

FIN

**Je vous remercie
de votre attention**

Création

Luc STEINMETZ

Août 2020

MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU
COMITÉ DES SAGES

MISE EN ŒUVRE PÉDAGOGIQUE

La consultation référendaire : un thème d'étude inscrit dans les programmes scolaires

Ø Au collège

Ø Au lycée général et technologique

Ø Au lycée professionnel

Questions d'élèves

Ø des questions très générales

Ø des questions sur le cadre réglementaire

Ø des questions économiques, financières, fiscales

Ø des questions politiques

Ø des questions liées à la sécurité et à la défense

Ø des questions sociales

Ø des questions liées à l'École/éducation, la jeunesse

Une question socialement vive

« Une question qui prend (ou qui est amenée à prendre) une forme scolaire et qui possède plusieurs caractéristiques.

Elle est vive dans la société [...] elle fait l'objet d'un traitement médiatique [...].

Elle est vive dans les savoirs de référence [...] et vive dans les savoirs scolaires. [...]

[Elle est] porteuse d'incertitudes, de divergences, de controverses, de disputes, voire de conflits.»

LEGARDEZ Alain, SIMONNEAUX Laurence (dir.), *L'École à l'épreuve de l'actualité. Enseigner les questions vives*, Paris, ESF, 2006

Comment l'aborder ?

PAMELA PEYROLLE-DRAYTON
MISE EN ŒUVRE PÉDAGOGIQUE
Le référendum en 2018

Un travail mené avec des élèves de Première S du lycée Lapérouse en trois temps:

- **Le premier temps : un travail de recherches en salle informatique**

Les élèves se posent 4-5 questions sur le Référendum organisé en 2018 en Nouvelle-Calédonie

Ils effectuent des recherches pour y répondre.

Ils doivent varier, comparer, croiser et confronter les sources et les inscrire dans une bibliographie.

- Le deuxième temps : Partager les connaissances autour d'un débat argumenté

A tour de rôle, les élèves lisent une de leurs questions et y répondent en s'appuyant sur leurs recherches.

Les autres élèves du groupe précisent la réponse avec d'autres éléments, insistent sur l'utilisation d'autres sources, nuancent les propos ou émettent un contre-argument.

Un débat argumenté s'installe alors naturellement.

Le professeur anime le débat, distribue la parole afin que l'ensemble des élèves puisse prendre part aux discussions.

A certains moments, quand cela est jugé utile ou nécessaire, l'enseignant intervient pour préciser les propos. Pour cela, il s'appuie sur des textes officiels et juridiques comme des extraits des Accords Matignon-Oudinot, de l'Accord de Nouméa, de la loi organique...

- Le troisième temps : Transmettre des connaissances aux autres lycéens

Certains élèves souhaitent aller plus loin dans leur démarche et émettent l'idée de partager ces connaissances à l'ensemble du lycée.

- Organiser des « ateliers débats » entre pairs au lycée sur le temps du midi;
- Organiser une exposition sur le Référendum au CDI

L'objectif pédagogique de ce travail était :

- De répondre aux interrogations des élèves sur le référendum de 2018
- De rassurer les élèves
- D'acquérir des connaissances
- De travailler des compétences transversales :
 - Effectuer des recherches informatiques
 - Sélectionner, croiser, confronter des sources diverses
 - Débattre
 - Argumenter
 - Développer l'esprit critique

CYNTHIA VAN MAI
MISE EN ŒUVRE PÉDAGOGIQUE

Adapter le programme EMC en classe de première générale
Se rapprocher de l'actualité locale: le référendum d'octobre 2020

Deux axes à investir



Mes choix d'adaptation aux réalités
locales en 3 étapes

Axe 1

Fondements et fragilités du lien social

Questionnement : Comment les fondements du lien social se trouvent [aujourd'hui] fragilisés ?

Les domaines à explorer: L'expression de la défiance vis-à-vis de la représentation politique et sociale, et vis-à-vis des institutions; L'expression de la violence

Comment la période 1984-1988 fragilise-t-elle les fondements du lien social en Nouvelle-Calédonie ?

Définir la nature des violences durant « les évènements »

Axe 2

La recomposition du lien social

Questionnement : Comment les modalités de recomposition du lien social tendent-elles à définir un nouveau modèle de société ?

Les domaines explorés : Les politiques publiques pour plus d'égalité et de citoyenneté

Refonder le lien social en Nouvelle-Calédonie après les «Evènements » de 1984-1988

L'action politique pour construire un nouveau modèle de société en NC: les actes, les réalisations, les limites (1988-2020)

Les autres domaines à explorer pour construire la communauté de destin

Mise en œuvre séance 1 :

Comment la période 1984-1988 fragilise-t-elle les fondements du lien social en Nouvelle-Calédonie ?

Définir la nature des violences durant « les événements »

ressources

- Ø **Film:** *Le chemin parcouru*, J.O. Trompas, néoproduction pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 2008.
- Ø **Manuel scolaire :** *Histoire et géographie. La Nouvelle-Calédonie et l'Océanie*, ouvrage collectif, SCEREN. CDP Nouvelle-Calédonie, avril 2010, P. 85-86

Activité: sélectionner dans les ressources des illustrations

La nature des violences entre 1984 et 1988		
Les actes de violences	Subis par la population civile	Subis par les institutions et ses représentants
Boycott		
Destruction des biens		
Obstruction à la liberté de circuler		
Séquestration : prise d'otage		
Répression policière ou militaire		
Meurtres		
Expulsion et déplacements de population		

Mise en œuvre séance 2 :

Quels sont les actes politiques qui scellent les modalités de la recomposition sociale en Nouvelle-Calédonie ?

ressources

- Ø **Film:** *Le chemin parcouru*, J.O. Trompas, néoproduction pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 2008.
- Ø **Manuel scolaire :** *Histoire et géographie. La Nouvelle-Calédonie et l'Océanie*, ouvrage collectif, SCEREN. CDP Nouvelle-Calédonie, avril 2010, P. 88-89

Activité: sélectionner dans les ressources les informations et les classer

	En 1988		En 1998
Les lieux des accords			
Les temps des accords			
Les acteurs des accords			
Les principales décisions politiques	Le rééquilibrage territorial	Le rééquilibrage ethnique et culturel	Les fondements de la communauté de destin

Mise en œuvre séance 3 : réalisations et limites des Accords (1988-2020)

ressources

- Ø **Film:** *Le chemin parcouru*, J.O. Trompas, néoproduction pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 2008.
- Ø **Manuel scolaire :** *Histoire et géographie. La Nouvelle-Calédonie et l'Océanie*, ouvrage collectif, SCEREN. CDP Nouvelle-Calédonie, avril 2010, P. 89-90/ P.62-64
- Ø **Site de ISEE NC:** les inégalités en NC

Activité: sélectionner dans les ressources les informations et les classer

Les accords dans leurs réalisations	
Le rééquilibrage territorial	
Le rééquilibrage ethnique et culturel	
Les fondements de la communauté de destin	
Les limites de l'action publique	
En ce qui concerne le rééquilibrage	
En ce qui concerne la communauté de destin	

Mise en œuvre séances 4-5-6-7-8 : les domaines à explorer pour construire la communauté de destins

Activité: travail en groupe: choisir dans la liste un sujet, faire des recherches (internet principalement sur des sites officiels, rencontre et enquête...).

Ø Production orale: exposé de 2 à 4 min par élève

Ø Production écrite : article 200 mots, ou affiche

Ø Autre production possible: organiser un évènement au sein du lycée, exposition photos, rencontre

Sujet 1 : refonder le lien social en Nouvelle-Calédonie par les nouveaux dispositifs de l'engagement

Comment les nouveaux dispositifs de l'engagement permettent-ils de refonder le lien social en Nouvelle-Calédonie? Le service civique, les pompiers volontaires

Sujet 2 : production artistique (sujet réservé prioritairement aux élèves qui suivent une option ou une spécialité artistique). Réaliser des photographies ou une vidéo

Comment les élèves du lycée Lapérouse vivent-ils ou expérimentent-ils le vivre ensemble au sein de leur établissement ?

Pistes possibles : les élus élèves du CVL et leurs actions /les associations d'étudiants et leurs actions/ l'internat, le juvénat, le cross, les midis de l'orientation

Sujet 5 : refonder le lien social par le sport

Comment le sport favorise-t-il le vivre ensemble ?

Pistes : le bénévolat sportif, le handisport, les jeux du Pacifique : l'émulation, la cohésion, raid et trek

Sujet 4 : refonder le lien social par la culture

Comment les centres culturels et les musées participent-ils à la refondation du lien social en NC ?

Pistes : présentations des missions et des programmations en lien avec le sujet ; des artistes, des gestionnaires de centre. Le Centre Culturel Tjibaou, le centre culturel de Païta, du Mont-Dore, de Koné, de Voh, le Rex, le Musée de la Nouvelle-Calédonie, le Musée de Bourail.

Sujet 3 : refonder le lien social par l'engagement associatif

Qu'est-ce qu'une association et comment est-elle indispensable à l'organisation de la société civile ?

Pistes : les statuts des associations (loi 1901), son organisation, le bénévolat, présentation d'une association : ses objectifs, ses actions, son fonctionnement, ses résultats EX Associations caritatives, aides aux victimes et aux handicapés.

Sujet 6 : refonder le lien social dans l'entreprise

Comment au sein d'une entreprise se vit le lien social ?
Comment l'entreprise participe-t-elle à la refondation du lien social ?

Pistes : choisir une entreprise, présenter ses instances représentatives (EX: comité d'entreprise EX syndicat) et/ou sa politique d'embauche, l'emploi local, inclusion du handicap, politique RSE, stratégie managériale...

Sujet 7 : refonder le lien social par la discrimination positive en NC

Pistes : Cadre avenir, juvénat, dispositif sciences po dans les lycées, dispositif dys dans les établissements scolaires

Sujet 8 : refonder le lien social par la reconnaissance de l'identité et la culture kanak en Nouvelle-Calédonie

Pistes : A l'école : les langues kanak, les programmes scolaires, les EFCK.

Dans la ville : place, architecture, statuts, expositions, galerie, CCT- ADCK.

Sujet 9 : refonder le lien social par les nouvelles formes économiques : l'économie participative

Les GDPL

Sujet 10 : Refonder le lien social avec les nouvelles causes fédératrices : défense de l'environnement, protection de la Biodiversité.

Piste: le classement des zones maritimes, les parcs, l'association

Les outils utilisables

Le rôle et la posture de l'enseignant

« L'enjeu éducatif est de permettre aux élèves de développer une opinion informée sur ces questions, d'être capable de faire des choix en matière de prévention, d'action, d'utilisation et d'être en mesure d'en débattre. Pour cela, il convient entre autres que les élèves comprennent les contenus scientifiques impliqués et identifient les controverses à leur sujet, et enfin analysent leurs répercussions sociales. »

L'école à l'épreuve de l'actualité, enseigner les questions vives,
coordonné par Alain Legardez et Laurence Simonneaux. ESF éditeur,
2006.



Référendum 2020 : de la consultation démocratique dans la cité à l'expression citoyenne dans la classe